

Réducteur de chlore

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Réducteur de chlore
Numéro de fiche technique : FDS 055
Nom chimique : thiosulfate de sodium pentahydraté ;
thiosulfurique (H₂S₂O₃), sel disodique, pentahydraté
N° CAS : 10102-17-7 ; 7772-98-7 (anhydre)
N° CE : 600-156-5 ; 231-867-5 (anhydre)
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119531537-38-XXXX
UFI : HQ40-Q0MC-U00N-S3SC

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Traitement des piscines/spas ; réducteur du
taux de chlore. Utilisation déconseillée : Aucune information disponible.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Deep Blue Pool Supplies

Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,

Corsham ,

SN13 8DT

Téléphone : +44 (0) 3330 907094

Courriel : help@deepbluepoolsupplies.co.uk

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 0800 043 0891 (assistance technique)
112 (urgence)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) [CLP/SGH] : Non classé

Informations complémentaires : Pour le texte intégral des mentions de danger et des déclarations de danger de l'UE,
voir la section 16

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger :
Aucun Mot signal : Aucun

Revision: 5 September 2023

Mentions de danger

Aucun

Mises en garde

Aucun

Informations complémentaires sur les risques (UE) : Aucune

2.3 Autres dangers

SECTION 2 : Identification des dangers (...)

Il ne s'agit pas d'un PBT au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.

Il ne s'agit pas d'une vPvB au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.

N'a pas été identifié comme possédant des propriétés de perturbation endocrinienne

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Nom chimique	Conc.	N° CAS	N° CE	Classification (RÈGLEMENT (CE) Non 1272/2008) [CLP/GHS]	SCL/ Facteur M/ A MANGÉ	ATTEINDRE Inscription Nombre	WEL/ OEL
Sodium thiosulfate; acide thiosulfurique (H ₂ S ₂ O ₃), sel disodique pentahydraté	100 %	10102-17-7 (7772-98-7)	600-156-5 (231-867-5) 231-867-5	Non classé	-	01-2119531537-38 XXXX	Non

3.2 Mélanges

Non applicable

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Les secouristes doivent porter un équipement de protection individuelle (EPI) homologué avant d'administrer les premiers secours.

Les sauveteurs doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Irriguer soigneusement les yeux en soulevant les paupières. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau, laver

délicatement et abondamment à l'eau et au savon.

Revision: 5 September 2023

Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée : consultez un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).
Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Donnez beaucoup d'eau à boire
En cas d'exposition ou d'inquiétude : consultez un médecin.

Inhalation

Aucun danger n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation.
Si la respiration est difficile, emmener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
En cas d'exposition ou d'inquiétude : consultez un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Contact visuel

SECTION 4 : Premiers secours (....)

Peut provoquer des rougeurs et des irritations

contact avec la peau

Peut provoquer une légère irritation cutanée.

Ingestion

L'ingestion de quantités importantes peut provoquer des nausées/vomissements et/ou des diarrhées.

Inhalation

La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter les symptômes

Les symptômes liés à l'inhalation de vapeurs sulfureuses peuvent ne pas être immédiatement apparents. Une surveillance médicale est recommandée pendant au moins 24 heures.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : non inflammables. En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions environnantes.

Moyens d'extinction inadaptés : Aucune information disponible

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Dégage des fumées (ou des gaz) irritants ou toxiques en cas d'incendie.

Les produits de décomposition peuvent inclure des oxydes de soufre . Du sulfure d'hydrogène, gaz hautement toxique, peut également être produit.

5.3 Conseils aux pompiers : Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées. Ne les rejeter en aucun cas dans les égouts. Éviter toute contamination des eaux de surface ou souterraines par les eaux d'extinction.

Revision: 5 September 2023

Équipement de protection individuelle : Porter un appareil respiratoire autonome (ARA). Porter une tenue de protection complète, y compris une combinaison de protection chimique.

Les vêtements de pompiers (y compris les casques, les bottes de protection et les gants) conformes à la norme européenne EN 469 assureront un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Les sauveteurs doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.

Seul le personnel formé et autorisé devrait effectuer les interventions d'urgence

Précautions individuelles pour le personnel non urgent : Ne pas respirer les poussières ; Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements ; Laver les vêtements contaminés avant réutilisation ; Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Précautions individuelles pour les intervenants d'urgence : évacuer la zone et maintenir le personnel au vent ; éviter la formation de poussière ; en cas de formation de poussière, porter un masque anti-poussière homologué ; porter des vêtements de protection conformément à la section 8 ; se laver soigneusement les mains après toute manipulation d'un déversement.

6.2 Précautions environnementales Éviter le

rejet dans l'environnement.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel (...)

Ne pas laisser pénétrer dans le sol.

Ne pas pénétrer dans les égouts et les cours d'eau publics.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut être fait en toute sécurité.

Éviter la formation de poussière

Contenir le déversement à l'aide de bassins de rétention.

Aspirez ou balayez le liquide renversé et mettez-le en lieu sûr.

Placer dans un récipient approprié

Fermez les contenants et étiquetez-les.

Déplacer les matériaux contaminés vers un endroit sûr en vue de leur élimination ultérieure.

Ventiler la zone et nettoyer le lieu du déversement une fois le ramassage des matériaux terminé.

Demandez conseil à un expert pour l'enlèvement et l'élimination de tous les matériaux et déchets contaminés.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections : 7, 8 et 13

SECTION 7 : Manutention et stockage**7.1 Précautions de manipulation en toute sécurité**

- Assurer une ventilation adéquate
- Éviter la formation de poussière
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Portez des vêtements de protection conformément à la section 8
- Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- À conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Bien refermer le récipient après usage.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- Les conteneurs de stockage ne doivent pas être fabriqués en métal
- Protéger de l'humidité
- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
- Incompatible avec les acides forts, les alcalis (bases fortes) et les substances oxydantes fortes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

- Soins en piscine/spa
-

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- Si ce produit contient des ingrédients soumis à des limites d'exposition, à des risques personnels, environnementaux ou biologiques

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle (...)

- Une surveillance peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.
- Il convient de se référer aux normes de surveillance, telles que : la norme européenne EN 689 (Exposition en milieu professionnel – Mesure de l'exposition par inhalation à des agents chimiques – Stratégie pour le contrôle de la conformité aux valeurs limites d'exposition professionnelle) ; la norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail – Guide d'application et d'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) ; et la norme européenne EN 482 (Exposition en milieu professionnel – Exigences générales relatives à la mise en œuvre des procédures de mesure des agents chimiques).
- Il sera également nécessaire de se référer aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes de détermination des substances dangereuses.

- Thiosulfate de sodium : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour cette substance.

Revision: 5 September 2023

L'organisme britannique HSE (EH40) recommande les limites suivantes pour les poussières : 10 mg/m³ (moyenne pondérée sur 8 h) pour les poussières inhalables totales ; 4 mg/m³ (moyenne pondérée sur 8 h) pour les poussières respirables totales.

8.2 Contrôles d'exposition

Le choix et l'utilisation des équipements de protection individuelle doivent être fondés sur une évaluation des risques liés au potentiel d'exposition.

Contrôles d'ingénierie

Assurez une ventilation adéquate

Prévoir une ventilation d'extraction appropriée aux endroits où des poussières en suspension dans l'air sont générées.

protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est nécessaire lors de la manipulation normale. En cas de formation de poussière, porter un masque anti-poussière homologué de type FFP1 ou FFP2 (EN 143).

protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité homologuées selon la norme EN 166.

En cas de formation de poussière, porter des lunettes de protection oculaire complètes homologuées selon la norme EN 166.

Protection de la peau : Aucun vêtement spécial n'est requis dans

des conditions normales d'utilisation.

Portez des gants de protection. Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et à la norme EN 374.

Le choix d'un gant adapté dépend des conditions de travail et de la présence du produit seul ou en association avec d'autres substances. Le temps de perméation dépend des caractéristiques de la marque de gant utilisée ; il convient de consulter le fournisseur. Les gants en caoutchouc nitrile sont recommandés .

Matériau du gant : caoutchouc nitrile

Épaisseur : 0,11 mm

Temps de percée : ≥ 480 min

Référence : Littérature

Risques thermiques

Non applicable

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Des flacons de solution oculaire doivent être disponibles.

Contrôles de l'exposition environnementale

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle (....)

Ne pas vider dans les égouts.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	Solide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Inodore
Point de fusion/point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	données non disponibles
Inflammabilité :	Non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
pH :	Aucune information disponible
Viscosité cinématique :	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Solubilité dans l'eau : 764 g/L à 25 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) :	Non applicable, inorganique

Pression de vapeur : données non disponibles

Densité et/ou densité relative : 1,69 g/cm³ à 20 °C

Densité de vapeur relative : données non disponibles

Caractéristiques des particules : Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue en cas d'utilisation conforme à sa destination.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition

Protéger de l'humidité

10.5 Matériaux incompatibles

Incompatible avec les acides forts, les alcalis (bases fortes) et les substances oxydantes fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent inclure des oxydes de soufre . Du sulfure d'hydrogène, gaz hautement toxique, peut également être produit.

Revision: 5 September 2023

SECTION 10 : Stabilité et réactivité (....)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Nom chimique	LD (oral, rat)	LC (inhalation, rat)	LD (dermique, lapin)
thiosulfate de sodium	2 000 - 5 000 mg/kg	(4 h) 2,6 - 5,5 mg/L	2 000 mg/kg

corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Nom chimique	Irritation/corrosion
thiosulfate de sodium	Aucun effet indésirable observé (non irritant)

Lésions/irritations oculaires graves

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Nom chimique	Irritation/corrosion
thiosulfate de sodium	Effet indésirable observé (irritant)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Nom chimique	Peau sensibilisation	Respiratoire sensibilisation
thiosulfate de sodium	Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)	Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

mutagénicité des cellules germinales

Aucune preuve d'effets mutagènes

Substances

Nom chimique	Toxicité - In Vitro	Toxicité - In Vivo
thiosulfate de sodium	Aucun effet indésirable observé (négatif)	Aucune étude disponible

cancérogénicité

Aucune preuve d'effets cancérogènes

Substances

Nom chimique	NOËL (oral, rat)	NOAEC (inhalation, rat)	NOËL (dermique, rat)
thiosulfate de sodium	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet sur la reproduction n'a été constaté.

Revision: 5 September 2023

SECTION 11 : Informations toxicologiques (...)

Substances

Nom chimique	NOËL (oral, rat)	NOAEC (inhalation, rat)	NOËL (dermique, rat)
thiosulfate de sodium	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Nom chimique	Itinéraire	Remarques
thiosulfate de sodium	Respiratoire	Aucune étude disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Nom chimique	NOËL (oral, rat)	NOAEC (inhalation, rat)	NOËL (dermique, rat)
thiosulfate de sodium	108 à 955 mg/kg pc /jour	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Risque d'aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact visuel

Peut provoquer des rougeurs et des irritations

contact avec la peau

Peut provoquer une légère irritation cutanée.

Ingestion

L'ingestion de quantités importantes peut provoquer des nausées/vomissements et/ou des diarrhées.

Inhalation

La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

N'a pas été identifié comme possédant des propriétés de perturbation endocrinienne

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Nom chimique	LC (poisson)	EC (aquatique) invertébrés)	EC (algues aquatiques)
thiosulfate de sodium	(4 jours) 147 - 770 mg/L	(48 h) 89 - 230 mg/L	(72 h) 43,8 - 100 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Revision: 5 September 2023

SECTION 12 : Informations écologiques (...)

Substances

Nom chimique	Biodégradation
thiosulfate de sodium	Non applicable, inorganique

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Substances

Nom chimique	de bioconcentration (BCF)	Log Kow
thiosulfate de sodium	La bioaccumulation n'est pas attendue.	Non applicable, inorganique

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

Substances

Nom chimique	Adsorption/désorption
thiosulfate de sodium	Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Ne

constitue pas un PBT au sens de l'annexe XIII
du règlement REACH.

Il ne s'agit pas d'une vPvB au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

N'a pas été identifié comme possédant des propriétés de perturbation endocrinienne

12.7 Autres effets indésirables

Aucune information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être conforme à la législation locale, étatique ou nationale.

Ne pas jeter dans les égouts ni dans l'environnement, mais déposer dans un point de collecte des déchets autorisé.

Ne réutilisez pas les contenants vides sans nettoyage ou reconditionnement commercial.

13.2 Classification

Les déchets doivent être identifiés conformément à la liste des déchets (2000/532/CE).

Code(s) de biens dangereux : Aucun attribué

SECTION 14 : Informations sur les transports

Non classé comme dangereux pour le transport

14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification : Sans objet

Revision: 5 September 2023

14.2 Nom d'expédition ONU

Nom d'expédition approprié : Sans objet

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

SECTION 14 : Informations sur le transport (....)

Classe de danger : Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Non applicable

14.5 Risques environnementaux

Sans objet

14.6 Précautions particulières pour

l'utilisateur Sans objet

14.7 Transport maritime de marchandises en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Sans objet

14.8 Route/Rail (ADR/RID)

Numéro ADR ONU : Non applicable

Appellation réglementaire de transport :

Non applicable Classe de danger ADR :

Non applicable

Groupe d'emballage : Non applicable

Code du tunnel : Non applicable

14.9 Mer (IMDG)

Numéro IMDG ONU : Non applicable

Nom d'expédition approprié : Non applicable IMDG

Classe de danger : Non applicable

Groupe d'emballage IMDG : Sans objet

14.10 Air (OACI/IATA)

Numéro OACI ONU : Non applicable

Nom d'expédition approprié : Non applicable OACI

Classe de danger : Non applicable

Groupe d'emballage OACI : Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange La présente fiche de données de sécurité est fournie conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 (tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878) et à la réglementation britannique REACH.

Le règlement britannique sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (GB CLP) s'applique en Grande-Bretagne.

Le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) s'applique en Europe.

Revision: 5 September 2023

Restrictions d'utilisation conformément à l'annexe XVII du règlement REACH : Aucune

Directive Seveso III (2012/18/UE, Substances dangereuses de l'annexe I : Non applicable)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé dans

SECTION 16 : Autres informations (...)

peut être utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'un quelconque procédé. Les informations fournies sont, au mieux de la connaissance limitée de Deep Blue Pool Supplies, exactes et fiables à la date d'autorisation de cette fiche de données de sécurité. Toutefois, aucune déclaration, garantie ou assurance n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations pour le produit utilisé.

Sources des données : Informations issues de la littérature publiée et des fiches de données de sécurité des fournisseurs

Révision n° 2.0.0. Révisée en septembre 2023.

Modifications apportées : Mise à jour pour se conformer à la dernière version de l'annexe II du règlement REACH

Conseils de formation

Les travailleurs doivent être informés de la présence d'ingrédients dangereux et formés à l'utilisation et à la manipulation appropriées de ce produit, conformément à la réglementation applicable.

Aucun texte n'est accompagné de codes de phrase là où ils sont utilisés ailleurs dans cette fiche de données de sécurité.

Acronymes

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

CAS : Service de résumés chimiques

DNEL : Niveau dérivé sans effet

CE : Communauté européenne

CE₅₀ : Concentration efficace, 50

%

SGH : Système général harmonisé

CL₅₀ : Concentration létale, 50 %

DL₅₀ : Dose létale, 50 %

NOAEC : Concentration sans effet indésirable observé

NOAEL : dose sans effet nocif observé

VLEP : Limite d'exposition professionnelle

Revision: 5 September 2023

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PNEC : Concentration sans effet prévue

REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

SCL : Limite de concentration spécifique SVHC :

Substances extrêmement préoccupantes vPvB : très persistantes et très bioaccumulatives

WEL : Limite d'exposition en milieu de travail